

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2022**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 09 NOVEMBRE, à 18H00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François NEBOUT, maire.

Date de convocation : 03 novembre 2022

MEMBRES PRESENTS :

François NEBOUT, Nathalie DURANDET, Michel BONNEFOND, Annie MARAIS, Jérôme GRIMAL, Fadilla DAHMANI, Robert JABOUILLE, Isabelle BOURIAU, André LANDREAU, Lysiane ROUYER, Christophe MONTEIRO, Frédéric MILLAC, Marie-Claire NEAUD, Erika BONNEAU, Pascal BUCHEMEYER, Frédéric CROS, Claudine DUMARGUE, William JACQUILLARD.

MEMBRES EXCUSES :

Robert LECOCQ, Marianne IRIARTE-HUET, Jean Leopold SIWE-NANA, Mallory PEYRONAUD, Hassen SFAR, Dominique ROBERT, Cédric JEGOU.

POUVOIRS :

Robert LECOCQ donne pouvoir à François NEBOUT,
Marianne IRIARTE-HUET donne pouvoir à Jérôme GRIMAL,
Jean Leopold SIWE-NANA donne pouvoir à André LANDREAU,
Mallory PEYRONAUD donne pouvoir à Christophe MONTEIRO,
Hassen SFAR donne pouvoir à Fadilla DAHMANI,
Dominique ROBERT donne pouvoir à Frédéric CROS,
Cédric JEGOU donne pouvoir à Claudine DUMARGUE.

MEMBRES ABSENTS :

Marie-Laure DUMONT, Lhoussaine BOUFARHA, Sabrina BURON, Louis-Adrien DELARUE.

Monsieur William JACQUILLARD a été nommé secrétaire de séance

**N° 2022-116- Vie Sportive : demande de subvention à Grand Angoulême-année 2022 :
Mise aux normes de l'éclairage en LED du stade Léo Lagrange**

Dans le cadre de sa politique culturelle et sportive, la ville de Soyaux met le stade Léo Lagrange à la disposition d'associations sportives pratiquant le football. Il s'avère que les normes d'éclairage et notamment la luminosité atteinte pour cet équipement n'est plus conforme à la réglementation. Une subvention de la Grand Angoulême, aiderait à cette mise en conformité. Les couts totaux des travaux sont de 152 117,27 €.

Dans le cadre de sa politique culturelle et sportive, la ville de Soyaux met le stade Léo Lagrange à la disposition de deux associations sportives pratiquant le football. Il s'agit de l'Association Sports et Jeunesse de Soyaux Charente (équipe féminine de renommée nationale) et de l'Amicale Sportive de Soyaux (équipe masculine qui évolue en régionale 3)

Il s'avère que les normes d'éclairage et notamment le Lux atteint pour cet équipement n'est plus conforme aux attentes du niveau dans lequel évolue la D1 Féminine (D1 ARKEMA) dont les matchs sont retransmis à la télévision (notamment actuellement par Canal+). Il est actuellement de niveau E6, alors que le niveau E4 est requis pour le niveau National.

L'octroi d'une subvention du Grand Angoulême, permettrait cette mise aux normes, et participerait à maintenir l'image de la commune dans le domaine du Sport et de la dynamique territoriale.

Coût estimatif de l'opération : 152 117,27 €

Plan de financement

Montant € HT		Recettes € HT	
		SDEG 16	49 795,80
		F.A.F.A	15 000,00
Travaux	142 165,67	GD Angoulême/fonds de concours	20 000,00
Aléas et imprévus	9 951,60	Région Nouvelle Aquitaine	30 000,00
		Fonds propres (hors TVA)	37 321,47
TOTAL € H.T	152 117,27	TOTAL € HT	152 117,27

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à solliciter le Grand Angoulême pour l'attribution et le versement d'une subvention au taux minimum d'un montant de 20 000 € au titre de la mise aux normes en LED de l'éclairage du stade Léo Lagrange, pour l'année 2022 et à signer tous les documents y afférents.

Fait et délibéré en mairie, le 09 novembre 2022.

Le maire,


François NEBOUT